

Etat des lieux critique des outils d'évaluation des préjudices
consécutifs à un dommage corporel
SEMINAIRE UNIVERSITE DE SAVOIE

7 décembre 2020



De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?





SOMMAIRE

Introduction

Tableau de Synthèse des paramètres

Focus sur les paramètres

Focus sur les familles de barèmes

Conclusion

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

INTRODUCTION

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

INTRODUCTION (1/3)

La réparation intégrale des frais exposés pour le futur nécessite de s'assurer que son équivalent monétaire restera en adéquation sans perte ni profit avec les débours exposés malgré les incertitudes économiques et financières à venir.

Deux options sont offertes. La première consiste à percevoir de façon régulière et indexée le remboursement sous forme d'une rente permettant le temps de son service de neutraliser les effets de la conjoncture et la seconde consiste à percevoir en une seule fois l'intégralité de ce préjudice futur sous forme d'un capital.

Les différentes propositions de loi portant sur la réforme de la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages corporels, dont la plus récente en date du 29 Juillet 2020 à l'initiative des sénateurs, préconisent le règlement des Pertes de Gains Professionnels Futurs, de la Tierce Personne et des Dépenses de Santé Futures sous forme de rentes. Les autres postes de préjudice exposés pour le futur peuvent au choix être indemnisés en rente ou en capital.

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

INTRODUCTION (2/3)

Reconnu par le droit positif et visé par l'article 44 de la loi n°85-677 du 5 Juillet 1985, le Décret du 8 Août 1986 est l'outil réglementaire dédié au calcul pour la conversion d'une annuité sous forme de capital. Il est clair que les paramètres de la table de mortalité (INSEE 1960-1964) et du taux de capitalisation (6,5%) ne correspondent plus aux données socio-économiques actuelles.

Cet outil a été qualifié d'« obsolète » par la jurisprudence. Faute d'actualisation, les magistrats se sont tournés sur les travaux de l'Université de Savoie ou ceux des assureurs et le plus fréquemment sur les différentes publications de la Gazette du Palais.

Dès lors, un nouveau contentieux très technique s'est déclaré concernant le choix d'un barème de capitalisation le plus approprié aux conditions socio-économiques du moment.

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

INTRODUCTION (3/3)

Chacun ne peut que déplorer cette situation, source supplémentaire d'incertitude et d'imprévisibilité. C'est pourquoi l'Association des Professionnels de la Réassurance en France (APREF) a confié en 2017 à un Groupe de Travail composé de juristes et d'actuaire la mission d'engager une veille sur ce thème.

A partir de la lecture de plusieurs articles parus dans la Gazette du Palais, le Groupe de Travail a entrepris une analyse approfondie des critères retenus de l'ensemble des barèmes de capitalisation et a ensuite détaillé les paramètres techniques permettant de les élaborer.

Dans cette démarche ont été analysés les barèmes de la Gazette du Palais parus à ce jour, ceux publiés par les assureurs ainsi que ceux de l'Université de Savoie.




Bien sûr, les uns et les autres ont le mérite de pallier l'absence d'un barème officiel. Mais les choix des hypothèses retenus pour l'élaboration d'un barème conduisent à des disparités significatives du prix de l'euro de rente.

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PARAMÈTRES TECHNIQUES




SEMINAIRE UNIVERSITE DE SAVOIE 7 DECEMBRE 2020

Tableau de synthèse

Barèmes de capitalisation		 FACULTÉ DE DROIT Université de Savoie			 BCIV / BCRIV			 Gazette du Palais						
		Savoie 2018	Savoie 2017	Savoie 2016	BCRIV 2018	BCRIV 2017	BCIV 2016	GP 2020 ⁽²⁾	GP 2020 ⁽¹⁾	GP 2018 ⁽²⁾	GP 2018 ⁽¹⁾	GP 2016	GP 2013	
Taux de capitalisation (A-B)		0% à 1,02%	-0,24% à 0,66%	0,15% à 1,04%	0% à 1,90%	0% à 1,89%	1,29%	0,30%	0%	0,50%	0,50%	1,04%	1,20%	
Taux d'intérêt / Placements sous-jacents	Taux d'intérêt (A)	0,79% à 1,82%	0,46% à 1,35%	0,83% à 1,72%	0,40% à 2,30%	0,20% à 2,09%	1,29%	1,40%	1,10%	1,50%	0,70%	1,29%	2,16%	
	Source de l'indice	Moy. TEC			Moy. courbes des taux sans risque EIOPA		Moy. TEC	Article des Echos "Assurance-vie : tous les rendements 2019"	Estimation d'une société de Conseil en Actuariat	Estimation d'une société de Conseil en Actuariat	Moy. TEC			
	Période de référence	Janv. à déc. 2017	Janv. à déc. 2016	Janv. à déc. 2015	Déc. 2016 à nov. 2017	Déc. 2015 à nov. 2016	Déc. 2013 à fin nov. 2015	Valeur instantannée 2019		Valeur instantannée 2017	1.11.2015 - 31.10.2017 (24 mois)	Début déc. 2013 à fin nov. 2014 (12 mois)	2 nd semestre 2012 (6 mois)	
	Durée du taux	TEC 10 (pour les années 0-20 ans) TEC 20 (pour les années 20-30 ans) TEC 30 (pour les années 30 ans +)			Espérance de vie selon la table de mortalité		Implicitement 10 ans	Non précisé		Explicitement 10 ans				
	Types de placement sous-jacents	Emprunts d'Etat français			Emprunts d'Etats zone Euro		Emprunts d'Etat français	Portefeuille moyen des portefeuilles d'assurance-vie	Portefeuille moyen terme analogue à celui de mutuelles d'assurance		Emprunts d'Etat français			
Inflation	Taux d'inflation (B)	0,80%	0,70%	0,68%	0,40%	0,20%	1,10%		1,00%	0,20%	0,25%	0,96%		
	Source de l'indice	INSEE 1763852 IPC hors tabac			INSEE 1763852 IPC hors tabac		Inflation non prise en compte		Indice retenu mais non spécifié dans le texte : INSEE 1763866 IPC (tabac inclus)		INSEE 1763852 IPC hors tabac		Indice retenu mais non spécifié dans le texte : INSEE 1763852 IPC hors tabac	
	Période de référence	Moy. sur 5 ans de n-2 à n+2 : - n-2 à n-1 observée, - n à n+2 prévisions de la Commission EU	Moy. sur 5 ans de n-3 à n+1 : - n-3 à n-2 observée, - n-1 à n+1 prévisions de la Commission EU	Moy. sur 5 ans de n-3 à n+1 : - n-3 à n-1 observée, - n à n+1 prévisions de la Commission EU	Inflation moy. 3 ans 2015 à 2017	Inflation moy. 3 ans 2014 à 2016	Valeur moyenne 2019		Valeur instantannée 2017	Moy. 3 ans de 2014 à 2016	Moy. de 2014 (0,50%) et 2015 (0%)	80% de 2012 (1,20%)		
Table de mortalité		INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008	INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008	INSEE H/F 2014-2016		INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008		
Mises à jour	Fréquence	Annuelle			Annuelle			Non précisé						
	Date de publication	Janv. 2018	Janv. 2017	2016	Janv. 2018	Févr. 2017	Janv. 2016	Sept. 2020		Nov. 2017		Avr. 2016	Mars 2013	




De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Tableau de synthèse : Taux d'intérêt / Placements sous-jacents

<u>Barèmes de capitalisation</u>		 Université de Savoie			 BCIV / BCRIV			 Gazette du Palais					
		Savoie 2018	Savoie 2017	Savoie 2016	BCRIV 2018	BCRIV 2017	BCIV 2016	GP 2020 ⁽²⁾	GP 2020 ⁽¹⁾	GP 2018 ⁽²⁾	GP 2018 ⁽¹⁾	GP 2016	GP 2013
Taux de capitalisation (A-B)		0% à 1,02%	-0,24% à 0,66%	0,15% à 1,04%	0% à 1,90%	0% à 1,89%	1,29%	0,30%	0%	0,50%	0,50%	1,04%	1,20%
Taux d'intérêt / Placements sous-jacents	Taux d'intérêt (A)	0,79% à 1,82%	0,46% à 1,35%	0,83% à 1,72%	0,40% à 2,30%	0,20% à 2,09%	1,29%	1,40%	1,10%	1,50%	0,70%	1,29%	2,16%
	Source de l'indice	Moy. TEC			Moy. courbes des taux sans risque EIOPA		Moy. TEC	Article des Echos "Assurance-vie : tous les rendements 2019"	Estimation d'une société de Conseil en Actuariat	Estimation d'une société de Conseil en Actuariat	Moy. TEC		
	Période de référence	Janv. à déc. 2017	Janv. à déc. 2016	Janv. à déc. 2015	Déc. 2016 à nov. 2017	Déc. 2015 à nov. 2016	Déc. 2013 à fin nov. 2015	Valeur instantannée 2019	Valeur instantannée 2017	1.11.2015 - 31.10.2017 (24 mois)	Début déc. 2013 à fin nov. 2014 (12 mois)	2 nd semestre 2012 (6 mois)	
	Duration du taux	TEC 10 (pour les années 0-20 ans) TEC 20 (pour les années 20-30 ans) TEC 30 (pour les années 30 ans +)			Espérance de vie selon la table de mortalité		Implicitement 10 ans	Non précisé		Explicitement 10 ans			
	Types de placement sous-jacents	Emprunts d'Etat français			Emprunts d'Etats zone Euro		Emprunts d'Etat français	Portefeuille moyen des portefeuilles d'assurance-vie	Portefeuille moyen terme analogue à celui de mutuelles d'assurance		Emprunts d'Etat français		

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Tableau de synthèse : Inflation, Table de Mortalité et Mise à jour

<i>Barèmes de capitalisation</i>		 Université de Savoie			 BCIV / BCRIV			 Gazette du Palais					
		Savoie 2018	Savoie 2017	Savoie 2016	BCRIV 2018	BCRIV 2017	BCIV 2016	GP 2020 ⁽²⁾	GP 2020 ⁽¹⁾	GP 2018 ⁽²⁾	GP 2018 ⁽¹⁾	GP 2016	GP 2013
Taux de capitalisation (A-B)		0% à 1,02%	-0,24% à 0,66%	0,15% à 1,04%	0% à 1,90%	0% à 1,89%	1,29%	0,30%	0%	0,50%	0,50%	1,04%	1,20%
Inflation	Taux d'inflation (B)	0,80%	0,70%	0,68%	0,40%	0,20%	Inflation non prise en compte	1,10%		1,00%	0,20%	0,25%	0,96%
	Source de l'indice	INSEE 1763852 IPC hors tabac			INSEE 1763852 IPC hors tabac			Indice retenu mais non spécifié dans le texte : INSEE 1763866 IPC (tabac inclus)	INSEE 1763852 IPC hors tabac	Indice retenu mais non spécifié dans le texte : INSEE 1763852 IPC hors tabac			
	Période de référence	Moy. sur 5 ans de n-2 à n+2 : - n-2 à n-1 observée, - n à n+2 prévisions de la Commission EU	Moy. sur 5 ans de n-3 à n+1 : - n-3 à n-2 observée, - n-1 à n+1 prévisions de la Commission EU	Moy. sur 5 ans de n-3 à n+1 : - n-3 à n-1 observée, - n à n+1 prévisions de la Commission EU	Inflation moy. 3 ans 2015 à 2017	Inflation moy. 3 ans 2014 à 2016		Valeur moyenne 2019	Valeur instantanée 2017	Moy. 3 ans de 2014 à 2016	Moy. de 2014 (0,50%) et 2015 (0%)	80% de 2012 (1,20%)	
Table de mortalité		INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008	INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008	INSEE H/F 2014-2016		INSEE H/F 2010-2012		INSEE H/F 2006-2008	
Mises à jour	Fréquence	Annuelle			Annuelle			Non précisé					
	Date de publication	Janv. 2018	Janv. 2017	2016	Janv. 2018	Févr. 2017	Janv. 2016	Sept. 2020		Nov. 2017		Avr. 2016	Mars 2013

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

FOCUS SUR LES PARAMETRES TECHNIQUES

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Focus sur les paramètres :

Éléments communs

- **Dernière table de mortalité en vigueur :**
 - tables INSEE H/F 2006/2008, 2010/2012 et 2014/2016 (table Gazette du Palais 2020)
- **Inflation :**
 - une majorité de barèmes retient une inflation moyenne sur les années 2014 à 2019
 - la période de référence diffère toutefois selon les barèmes : 1, 2, 3 ou 5 ans.
- **Indice du taux d'inflation :**
 - INSEE 1763852 IPC hors tabac (sauf table Gazette du Palais 2020, avec tabac)

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Focus sur les paramètres (suite) : *Eléments différents*

- **Fréquence de mises à jour :**
 - annuelle pour Université de Savoie et BCIV/BCRIV jusqu'en 2018
 - non précisée pour les Gazettes du Palais
- **Taux d'inflation :** tous les barèmes retiennent un taux d'inflation qui varie de 0,20 % à 1,10 % du fait des périodes de référence non identiques
- **Période de référence de l'inflation :**
 - réf. Université de Savoie : 5 années
 - réf. BCRIV : 3 années
 - réf. Gazette du Palais : 1 an (2013, 2018 et 2020), 2 années (2016) ou 3 années (2018)
- **Maturité du taux d'intérêt :**
 - Université de Savoie : TEC 10, TEC 20 et TEC 30
 - BCRIV : taux d'intérêt de la courbe EIOPA en fonction de l'espérance de vie à chaque âge
 - Gazette du Palais : TEC 10 ou maturité non précisée (2018 et 2020)

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Focus sur les paramètres (suite) :

Éléments à clarifier

- **Fréquence de mises à jour :**

- révision annuelle pour les BCIV/BCRIV et Université de Savoie
- fréquence non précisée pour les barèmes Gazette du Palais

- **Taux d'intérêt et Source de l'indice :**

Références TEC ou Courbe EIOPA pour tous les barèmes sauf Gazette du Palais 2018 et 2020 «estimation d'une société de conseil en actuariat» ou article du journal Les Echos «Assurance vie : tous les rendements 2019» (Gazette du Palais à 0,3%)

- **Types de placements sous-jacents :** Emprunts d'Etat pour les barèmes sauf

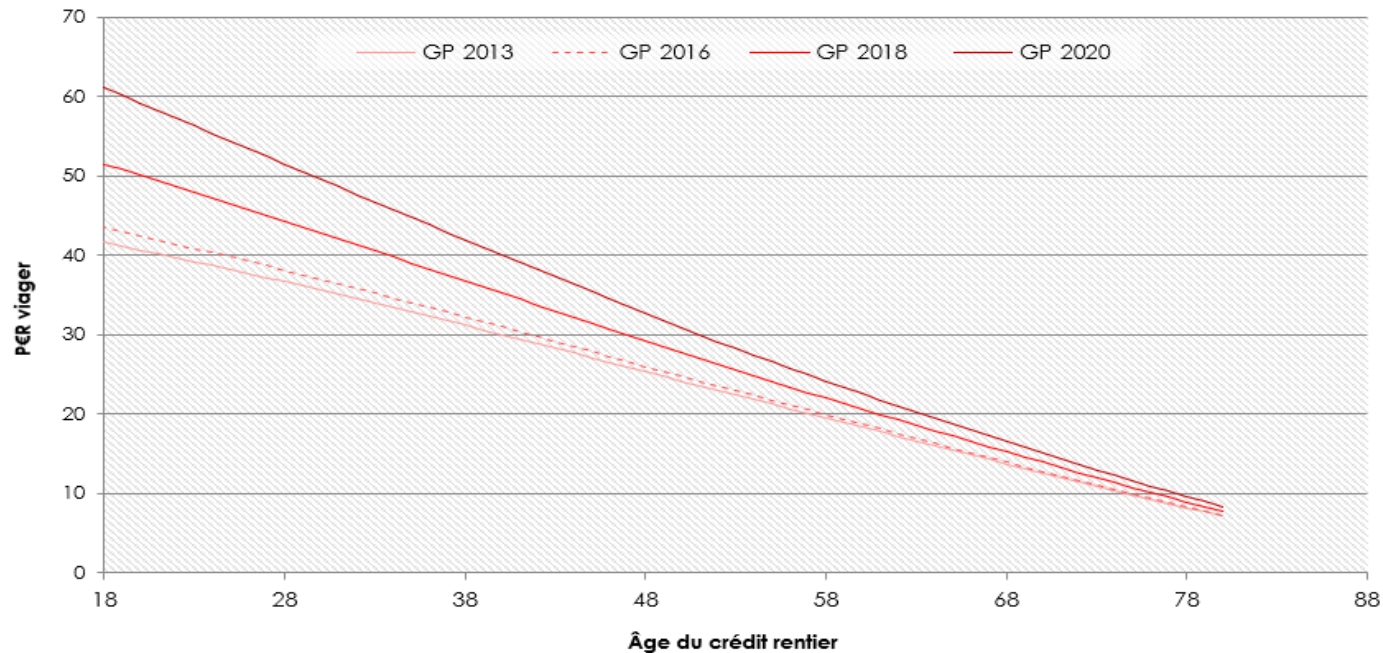
- Gazette du Palais 2018 «portefeuille moyen terme analogue à celui des mutuelles d'assurance»
- Gazette du Palais 2020 « portefeuille moyen des portefeuilles d'assurance vie»

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

FOCUS SUR LES FAMILLES DE BAREMES

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

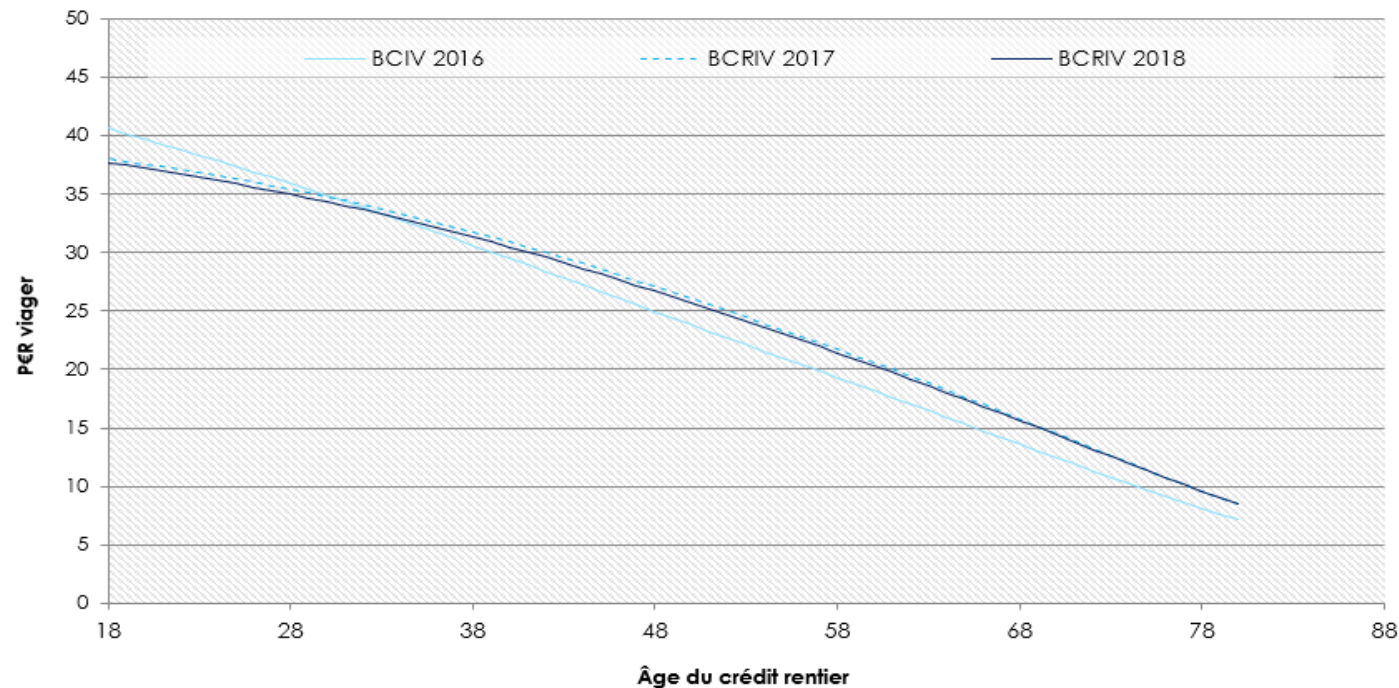
Focus sur les familles de barèmes : Tables Gazette du Palais



Absence de transparence/constance des critères et de stabilité des paramètres

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

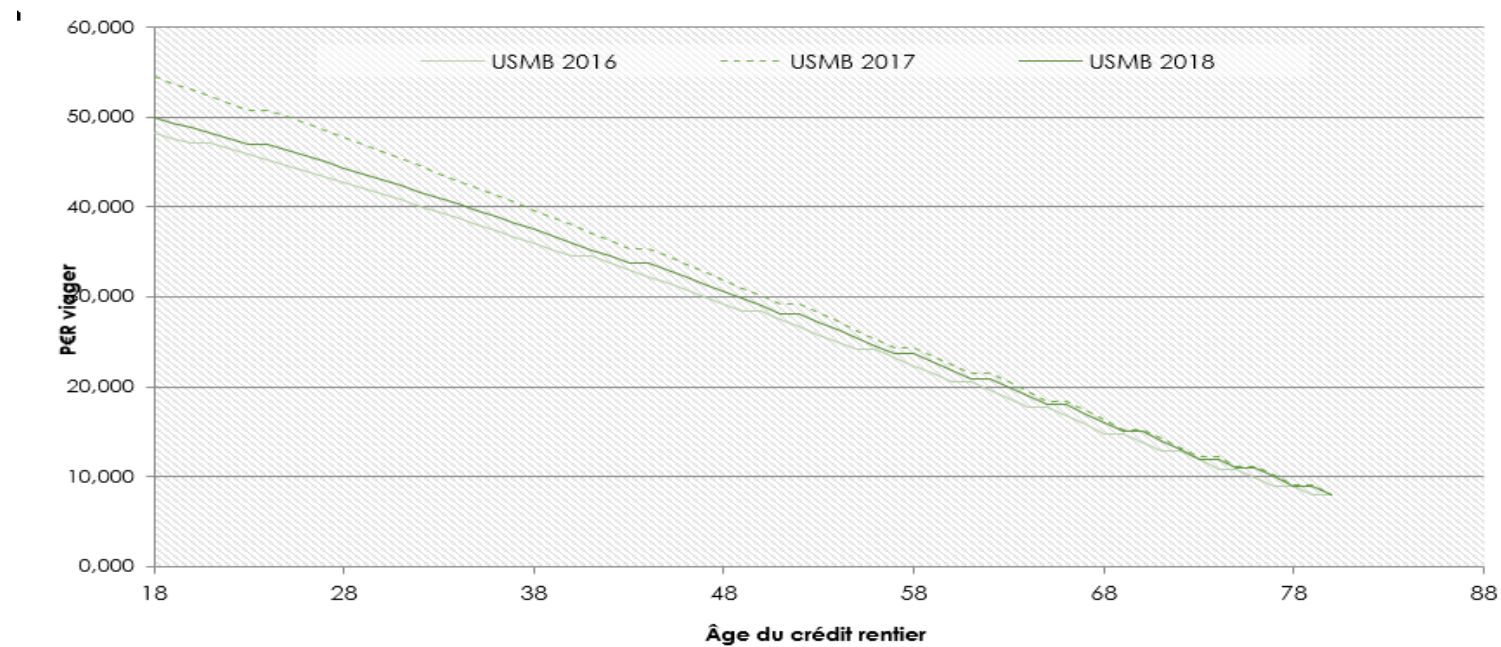
Focus sur les familles de barèmes : Tables BCIV BCRIV



Critères constants et paramètres stables

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

Focus sur les familles de barèmes : Tables Université Savoie Mont Blanc



Critères constants et paramètres stables

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

CONCLUSION

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

CONCLUSION (1/2)

Comme évoqué en introduction, tous ces barèmes ont le mérite de pallier l'absence d'un barème officiel.

Les plus souvent utilisés par les magistrats, les différents barèmes de la Gazette du Palais ne sont pas exempts de tout reproche.

Ils ont une fréquence de mise à jour non précisée et selon les auteurs eux-mêmes «les profondeurs d'historiques utilisés pour les calculs varient en fonction des conditions économiques du moment».

De la pluralité des barèmes de capitalisation vers un barème officiel ?

CONCLUSION (2/2)

A ces incertitudes s'ajoute le choix d'un taux de capitalisation fixe qui dans certains cas provoque une distorsion économique du fait de l'inadéquation entre la maturité de l'obligation support et l'espérance de vie de la victime.

Plus grave, l'effet des variations «des profondeurs des historiques» d'une publication à l'autre rompt avec l'égalité de traitement et met en cause l'application dans le temps du principe de la réparation intégrale.

Face à cette situation, l'APREF recommande l'officialisation d'un barème utilisant des paramètres clairs associés à une méthodologie constante permettant de renforcer l'équité et la prévisibilité de l'indemnisation d'un dommage corporel.



QUESTIONS REponses





APREF (Association des Professionnels de la Réassurance en France)

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 42 47 90 10 – Contact@apref.org

www.apref.org